



# CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

0389

Saint-Pierre, le 29 MAR 2006

**Madame Annick GIRARDIN**  
**Conseiller Général**

**SAINT-PIERRE**

**Madame,**

Conformément à l'article 9 de la loi statutaire du 11 juin 1985, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion de droit du Conseil Général, qui se tiendra le vendredi 31 mars 2006 à 14 heures, au siège du Conseil Général, place Monseigneur MAURER, à Saint-Pierre.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- ouverture de la Séance par le doyen d'âge et allocution,
- élection du Président,
- allocution du Président,
- détermination de la composition du BUREAU de l'Assemblée.

\*

\* \*

suspension de la séance (1 heure)  
dépôt des listes

\*

\* \*

reprise de la Séance

- élection des Membres du Bureau,
- modification du règlement intérieur,
- désignation des représentants de l'Assemblée au sein des différentes Commissions (Commissions internes, Commissions Etat et Collectivité Territoriale),
- élection des Membres devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres,
- régime indemnitaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Conseiller Général, l'expression de mes sentiments distingués.



**Le Président**

Paul ACCORDIN

le 1er Vice-Président,